

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 290-CA-4251

concernant l'établissement d'un seuil de viabilité des cours groupe pour les activités offertes au Centre de Maniwaki

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt dixième réunion, tenue le 29 août 2005 à 16 h 30, au Pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les énoncés d'orientation 2003-2012 de l'Université du Québec en Outaouais, et en particulier les énoncés 1,6 et 6,5 spécifiant que l'Université vise à rendre accessibles ses services en répondant aux besoins de formation des populations dispersées sur la grande région de l'Outaouais et les territoires adjacents ;

ATTENDU la résolution 286-CA-4162 concernant les mesures extraordinaires à mettre en œuvre afin de redresser la situation financière déficitaire de l'Université du Québec en Outaouais, et en particulier la mesure #15 visant à assurer l'autofinancement des activités hors campus ;

ATTENDU la lettre d'entente 2005-04 entre le SPUQO et l'UQO sur les «Mesures en vue de redresser la situation financière de l'Université du Québec en Outaouais» (résolution 288-CA-4179) ;

ATTENDU les modalités de calcul du seuil de viabilité des cours groupe pour les activités offertes au centre de Maniwaki ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER pour le centre de Maniwaki, l'offre d'activités qui respecte une moyenne d'étudiants par cours groupe de 23 au premier cycle et de 13 au deuxième cycle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 290-CA-4251**

concernant l'établissement d'un seuil de viabilité des cours groupe pour les activités offertes au Centre de Maniwaki

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt dixième réunion, tenue le 29 août 2005 à 16 h 30, au Pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, au local E-2300.

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche afin qu'il établisse avec les personnes ou les groupes concernés des modalités permettant de compenser financièrement l'Université dans le cas où des cours groupe ne respecteraient pas les seuils établis par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 290-CA-4252

concernant la nomination des membres du Comité de vérification pour l'année 2005-2006

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt dixième réunion, tenue le 29 août 2005 à 16 h 30, au Pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la création du Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais par la résolution 35-CA-526 ;

ATTENDU l'article 4.8.1 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la recommandation du recteur ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les membres suivants au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2005-2006 :

- madame Pierrette Dupont-Rousse
- monsieur Serge Labine
- monsieur Michel Parent

DE NOMMER monsieur Michel Parent à titre de président du Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 290-CA-4253

concernant l'instruction au Comité de retraite du régime de retraite de l'UQ de procéder à une évaluation actuarielle

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt dixième réunion, tenue le 29 août 2005 à 16 h 30, au Pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la Loi concernant le financement de certains régimes de retraite (ci-après appelé loi) a été sanctionnée le 17 juin 2005 ;

ATTENDU que cette loi permet des mesures d'assouplissement pour le financement des déficits de solvabilité des régimes de retraite lors de la première évaluation actuarielle déposée après le 30 décembre 2004 ;

ATTENDU que ces mesures d'assouplissement prévoient l'amortissement des déficits de solvabilité sur une période de 10 ans plutôt que 5 ans ;

ATTENDU que le Régime fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 28 février 2005 ;

ATTENDU que pour se prévaloir de ces mesures d'assouplissement, les employeurs faisant partie du Régime doivent transmettre un écrit au Comité de retraite du Régime lui donnant instruction de procéder selon les modalités prévues à la loi ;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais participe au Régime de retraite de l'Université du Québec ;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE donner instruction au Comité de retraite du Régime d'appliquer les modalités prévues à l'article 15 de la loi lors de l'évaluation actuarielle en date du 28 février 2005 ;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 290-CA-4253

concernant l'instruction au Comité de retraite du régime de retraite de l'UQ de procéder à une évaluation actuarielle

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt dixième réunion, tenue le 29 août 2005 à 16 h 30, au Pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, au local E-2300.

DE MANDATER le directeur du Service des ressources humaines et financières pour effectuer les suivis nécessaires suite à l'évaluation actuarielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 290-CA-4254

concernant un contrat de service afin de combler le poste de doyen de la gestion académique

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt dixième réunion, tenue le 29 août 2005 à 16 h 30, au Pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que monsieur André-Jean Pelletier qui occupe le poste de doyen de la gestion académique prendra sa retraite à compter du 1^{er} septembre 2005 ;

ATTENDU que le poste de doyen de la gestion académique sera vacant à compter du 1^{er} septembre 2005 et qu'il y a lieu de combler ledit poste ;

ATTENDU que monsieur André-Jean Pelletier accepterait d'occuper le poste de doyen de la gestion académique à titre de contractuel ;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Denis Dubé,

IL EST RÉSOLU :

DE COMBLER le poste de doyen de la gestion académique par l'embauche de monsieur André-Jean Pelletier pour un contrat d'une durée de deux ans, soit du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2007.

DE MANDATER le secrétaire général et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour procéder à la signature dudit contrat.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 290-CA-4255

concernant l'adoption du plan des effectifs en date du 29 août 2005

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt dixième réunion, tenue le 29 août 2005 à 16 h 30, au Pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 288-CA-4203 adoptant le plan des effectifs pour l'année 2005-2006 ;

ATTENDU la réorganisation de certains services ;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan des effectifs 2005-2006 comprenant les modifications suivantes ;

- 1- **Abolition** d'un poste de professionnel (agent de recherche) au Décanat des études ;
- 2- **Abolition** d'un demi-poste de professionnel (conseiller d'orientation professionnelle) au Bureau du registraire et des services aux étudiants ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 290-CA-4256

concernant l'octroi d'un contrat de gestion et de prestation de services visant la gestion des librairies et du centre informatique de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-dixième réunion, tenue le lundi le 29 août 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements » ;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU que l'UQO souhaite accroître ses revenus en provenance de ses services auxiliaires ;

ATTENDU que l'UQO désire confier l'administration de ses librairies et du centre informatique à un gestionnaire externe ;

ATTENDU que le gestionnaire accepte d'administrer le service des librairies et du centre informatique, selon des conditions préalablement négociées et stipulées au contrat à intervenir entre les parties ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER, pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} juin 2004, le contrat de gestion des librairies et du centre informatique de l'Université du Québec en Outaouais à la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais moyennant le paiement d'un loyer et de redevances de 291 600\$ (taxes incluses) et ce, conformément aux conditions stipulées audit contrat à intervenir entre les parties.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 290-CA-4256

concernant l'octroi d'un contrat de gestion et de prestation de services visant la gestion des librairies et du centre informatique de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-dixième réunion, tenue le lundi le 29 août 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître et le secrétaire général, madame Micheline Bondu, pour signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général